

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.057.B

**Conservatoire Gabriel
Fauré : demande de
subvention à la
Direction régionale
des affaires
culturelles**

LE QUATORZE JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean REVEREAULT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Denis DOLIMONT, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.057.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Par un courrier du 19 septembre 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a fait connaître la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les conservatoires pour les projets sur l'année 2016. Ces dispositions ont été reconduites l'année dernière mais également au titre de l'année 2018. Le courrier du 2 mai 2018 atteste de la prolongation de ces volontés.

Deux axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2018 :

- En premier lieu, l'Etat considère prioritairement quatre axes légitimant son réengagement financier :
 - L'existence d'une tarification sociale
 - Le renouvellement des pratiques pédagogiques
 - La diversification de l'offre artistique
 - Le développement des réseaux et des partenariats
 - L'aide au développement des pratiques amateurs

Les démarches effectuées en ce sens par le conservatoire seraient aidées à hauteur de 49 500 €, comme précisé par la DRAC par courrier du 2 mai 2018.

- En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique et Culturelle seraient également valorisées à hauteur de 5 000 €.

Ainsi, le conservatoire Gabriel Fauré peut solliciter une aide de 54 500 € (49 500 € + 5 000 €) pour l'année 2018.

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

- une aide de 49 500 € au titre de ses divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales
- et une aide de 5 000 € au profit des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - 2018 - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 21 juin 2018